

Plafonds de ressources annuelles pour l'attribution d'un logement social au 01/01/2010

A comparer au revenu fiscal de référence de 2008

Catégorie de ménage	Autres régions
Une personne seule	19 016 €
Deux personnes sans pers. à charge, à l'exclusion des jeunes ménages*	25 394 €
Trois personnes ou une pers. seule avec une pers. à charge ou jeune ménage sans pers. à charge	30 538 €
Quatre personnes ou une pers. seule avec deux pers. à charge	36 866 €
Cinq personnes ou une pers. seule avec trois pers. à charge	43 369 €
Six personnes ou une pers. seule avec quatre pers. à charge	48 876 €
Par personne supplémentaire	5 452 €

** Jeunes ménages : sont considérés comme jeunes ménages un couple dont la somme des âges ne dépasse pas 55 ans*